



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : ÉCOLES PUBLIQUES
CRÉDITS SCOLAIRES – FOURNITURES
Vote des crédits

N°2025_104

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Chaque année, il est demandé au Conseil municipal de voter les crédits de fournitures scolaires des écoles publiques de la commune, ainsi que leurs crédits en fournitures administratives et en matériel.

Ces crédits, votés pour l'année civile, doivent couvrir l'ensemble des besoins de l'école. Les montants sont signifiés aux directions d'école afin qu'elles en assurent la juste répartition entre les élèves et les classes, en fonction des besoins de leur école. Des crédits spécifiques sont dédiés au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et à la médecine scolaire (ceux-ci restent inchangés).

La participation financière de la commune s'élève à 35 650 € (hors réseau d'aides spécialisées et médecine scolaire). Les crédits du réseau d'aides spécialisées et de la médecine scolaire représentent une somme globale de 1 300 €.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 5 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les montants selon le tableau ci-dessous :

2025	2026
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (604 élèves – 26 classes)	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (600 élèves – 26 classes)
Crédit fournitures scolaires 35 € / élève soit 21 140 €	Crédit fournitures scolaires 35 € / élève soit 21 000 €
Crédit fournitures administratives et matériel 130 € / classe soit 3 380 €	Crédit fournitures administratives et matériel 130 € / classe soit 3 380 €
ÉCOLES MATERNELLES (288 élèves – 13 classes)	ÉCOLES MATERNELLES (315 élèves – 14 classes)
Crédit fournitures scolaires 30 € / élève soit 8 640 €	Crédit fournitures scolaires 30 € / élève soit 9 450 €
Crédit fournitures administratives et matériel 130 € / classe soit 1 690 €	Crédit fournitures administratives et matériel 130 € / classe soit 1 820 €
RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES 1 000,00 €	RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES 1 000,00 €
MÉDECINE SCOLAIRE – Fournitures 300,00 €	MÉDECINE SCOLAIRE – Fournitures 300,00 €

- VALIDER le montant par élève et, dans le cas d'une évolution des effectifs, l'ajustement du versement en conséquence. Le montant de 35 650 € est donc un montant prévisionnel, auquel s'ajoutent les 1 300 € pour le RASED et la médecine scolaire (montant fixe)
- VALIDER la possibilité pour les services de modifier la répartition des crédits alloués aux écoles entre les différentes lignes budgétaires mentionnées ci-dessus via des virements de crédits selon la nature des achats et ce afin de garantir la cohérence comptable
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – comptes 6067 et 6064 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Roger REMILLY

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD

